



PARC PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL La Cras JALOGNY

GESTION DU PÂTURAGE ET ENTRETIEN

Nous sommes dans cette parcelle sur une situation de pelouse dégradée du fait de l'abandon de pâturage telle que décrite par l'Office Français de la biodiversité :

[3.2 - Évolution des pelouses à l'abandon du pâturage | Connaître et gérer les pelouses calcicoles. \(espaces-naturels.fr\)](#)

Le but de notre gestion sera de restaurer cette pelouse calcicole et de la maintenir.

Avant l'implantation du champ photovoltaïque

La parcelle sera gyrobroyée et probablement décapée pour évacuer l'humus accumulé par cette végétation arbustive.

Évaluation du chargement ovin

La bibliographie nous indique qu'en zone de pâturage type parcours, nous pouvons mettre jusqu'à 1 brebis par hectare par an :

https://www.inn-ovin.fr/wp-content/uploads/2021/02/Fiche7_Brebis_Link_BrebisSurfacesPastorales.pdf

Les contacts pris auprès du technicien de la Chambre d'agriculture, Laurent Solas, et auprès d'un éleveur ovin sur pelouse calcicole, Mr Jean Luc Bonnetain à Laizé donnent les pratiques suivantes :

20 brebis pour une parcelle de 6 ha du 15 Mai à la fin Septembre, soit 3 brebis par hectare. C'est à dire 0,45UGB/ha.

Cela devrait se traduire concrètement pour cette parcelle de 0,8 ha, par 3 passages d'une troupe de 10 brebis (1,5 UGB) pendant 8 jours chacun aux périodes suivantes : début Mai, fin Juin, fin Septembre. Les besoins alimentaires pour ces 24 jours de pâturages sont de $24 \times 1,5 \times 12,3\text{kg MS/j} = 443\text{kg}$ ce qui correspond à une productivité de la parcelle de 554 Kg/ha. **M. Mijieux, exploitant ovin est prêt à conventionner avec la société de projet quand la pousse de la végétation le permettra.**

Il conviendra d'adapter cette pratique à la réalité du cas présent et d'éviter le surpâturage par simple observation. Les premières années, surtout si il y a décapage de l'humus, la mise en place de la végétation risque d'interdire tout pâturage. La végétation sera alors broyée par une tondeuse débroussailleuse par nos soins. Un suivi de l'évolution de la flore permettra de faire évoluer ces pratiques en lien avec Natura 2000, en charge de ce site.

Natura 2000 Cluny, en la personne de Grégoire Duranel, consulté sur le sujet, corrobore cet avis : En ce qui concerne la gestion de pelouses sèches, il est régulièrement prescrit de réaliser un pâturage dont le chargement annuel est compris entre 0,5 et 1 UGB/ha. Toutefois, il s'agit d'une fourchette qui doit être affinée en fonction du milieu et de sa végétation. Ainsi, les périodes de pâturage, le nombre de bêtes et la durée de pâturages sont des paramètres qui ont une influence sur la végétation. Ainsi, un inventaire floristique initial et un suivi régulier doit être réalisé afin de pouvoir comparer les effets de la gestion appliquée.

Confort des ovins

Les tables de panneaux suffiront à l'abri des ovins. De l'eau sera mise à disposition dans des abreuvoirs. Comme indiqué ci-dessus, les animaux ne seront conduits sur le site que de manière temporaire et après confirmation d'une végétation suffisante pour le pâturage.

Entretien

Chaque hiver, la totalité de la surface sera nettoyée avec une tondeuse débroussailleuse, à même de traiter les zones sous les panneaux.

Haies

lisière Nord : la haie existante sera contenue sur sa face latérale mais pas en hauteur

lisière Ouest : la clôture du champ PV est à 5m de la haie sur mur de pierre. Cette haie sera taillée latéralement et horizontalement à 1,5m de hauteur. Lisière Sud et Est : la végétation buissonnante sera maintenue sur le reste de la parcelle non occupée par le champ PV. Il en résultera la formation d'une haie le long de ces lisières qui sera taillée depuis l'intérieur verticalement et au dessus du grillage à 2,2m.